

Sciences physiques : matériel didactique. Liste commentée du matériel disponible au Centre d'équipement du matériel scientifique durant l'année scolaire 1960-1961

Numéro d'inventaire : 2020.12.1.17

Type de document : dossier documentaire

Période de création : 3e quart 20e siècle

Date de création : 1961

Inscriptions :

- tampon : École normale d'institutrices - Saint-Germain-en-Laye

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : Feuillelet imprimé.

Mesures : hauteur : 26,8 cm ; largeur : 20,9 cm (dimensions fermées)

Mots-clés : Physique (post-élémentaire et supérieur)

Musée pédagogique et ses successeurs

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Utilisation / destination : enseignement

Élément parent : 2020.12.1

Autres descriptions : Langue : français

Nombre de pages : 43 p.

Commentaire pagination : 5 p. de bons de commande non paginés

SCIENCES PHYSIQUES.

MATÉRIEL DIDACTIQUE.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS



Vu l'arrêté du 15 mai 1960 relatif à l'organisation administrative et financière du Centre d'équipement du matériel scientifique des lycées et collèges ;

Vu le décret du 22 septembre 1955 relatif à l'organisation du Centre d'équipement du matériel scientifique des lycées et collèges ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er}. — Afin d'étendre à l'ensemble des établissements d'enseignement public l'action du Centre d'équipement et matériel d'enseignement scientifique des lycées et collèges, l'Institut Pédagogique National prend en charge tous les travaux de recherche concernant les questions du présent arrêté.

Article 2. — Les études nécessaires au développement du matériel d'enseignement scientifique, à la mise au point des collections d'instruments et à l'élaboration des guides d'usage de ce matériel, sont confiées aux chercheurs des laboratoires du Ministère de l'Éducation Nationale, placés sous l'autorité de la Direction Générale de l'Éducation Scientifique, et sont financées par le Centre d'équipement du matériel scientifique des lycées et collèges.

LISTE COMMENTÉE DU MATÉRIEL DISPONIBLE AU CENTRE D'ÉQUIPEMENT DU MATÉRIEL SCIENTIFIQUE durant l'année scolaire 1960-1961

Article 3. — Les études de faisabilité pour les équipements de matériel scientifique sont confiées à la Direction Générale de l'Éducation Scientifique, et les études de faisabilité pour les équipements de matériel pédagogique sont confiées à la Direction Générale de l'Éducation Pédagogique.

Article 4. — Les études de faisabilité pour les équipements de matériel scientifique sont confiées à la Direction Générale de l'Éducation Scientifique, et les études de faisabilité pour les équipements de matériel pédagogique sont confiées à la Direction Générale de l'Éducation Pédagogique.

Article 5. — Les études de faisabilité pour les équipements de matériel scientifique sont confiées à la Direction Générale de l'Éducation Scientifique, et les études de faisabilité pour les équipements de matériel pédagogique sont confiées à la Direction Générale de l'Éducation Pédagogique.

Article 6. — Les études de faisabilité pour les équipements de matériel scientifique sont confiées à la Direction Générale de l'Éducation Scientifique, et les études de faisabilité pour les équipements de matériel pédagogique sont confiées à la Direction Générale de l'Éducation Pédagogique.

Article 7. — Les études de faisabilité pour les équipements de matériel scientifique sont confiées à la Direction Générale de l'Éducation Scientifique, et les études de faisabilité pour les équipements de matériel pédagogique sont confiées à la Direction Générale de l'Éducation Pédagogique.

Article 8. — Les études de faisabilité pour les équipements de matériel scientifique sont confiées à la Direction Générale de l'Éducation Scientifique, et les études de faisabilité pour les équipements de matériel pédagogique sont confiées à la Direction Générale de l'Éducation Pédagogique.

Paris, le 4 mai 1960

Signé : M. GILLES